






**ADOPTÉ LE 24-02-2016**



## Rencontre du comité exécutif du CM transitoire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal Mercredi le 20 janvier 2016 13h30 à 16h30


### Compte rendu





<p><b>Ordre du jour (adopté)</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Ouverture de la réunion et présentation de la nouvelle répartition des rôles entre officiers;</li><li>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;</li><li>3. Adoption des comptes rendus du 26 novembre et du 9 décembre 2015;</li><li>4. Affaires découlant des dernières rencontres :<ol style="list-style-type: none"><li>4.1. Professionnels du CIUSSS dans les GMF;</li><li>4.2. Liste des membres;</li><li>4.3. Règlement de régie interne;</li><li>4.4. Politique d'accès à la formation continue;</li><li>4.5. Avis-recommandations des CM avant le 1<sup>er</sup> avril 2015;</li><li>4.6. Problématique de libération pour certains officiers;</li><li>4.7. Attentat de Paris – sensibilisation aux employés;</li><li>4.8. Protocole interdisciplinaire – Aide médicale à mourir et sédation palliative.</li></ol></li><li>5. Mot du PDG;</li><li>6. Nouvelles de la DSM :<ol style="list-style-type: none"><li>6.1. Rôle des coordonnateurs cliniques pan-CIUSSS : supérieurs immédiats ou clinique d'un titre d'emploi autre que celui des techniciens et professionnels.</li></ol></li><li>7. Nouvelles de l'ACMQ;</li><li>8. Démission;</li><li>9. Bourses du CM – Fondation de l'HMR;</li><li>10. Liste des membres;</li><li>11. Règlements de régie interne;</li><li>12. Adoption du document mis à jour «Règles de fonctionnement du CECM transitoire»;</li><li>13. Tableau de bord des suivis et Rapport annuel;</li><li>14. Varia;</li><li>15. Présentation «Déménagement de l'urgence de l'HMR» de 15 h à 15 h 30 (officier seulement);</li><li>16. Fermeture de la réunion :<p>Prochaine rencontre des officiers : 27 janvier de 13 h 30 à 16 h 30; Prochaine réunion du CECM : 24 février de 13 h 30 à 16 h 30.</p></li></ol>	<p><b>Séance du</b> : Mercredi le 20 janvier 2016</p> <p><b>Lieu</b> : Hôpital Maisonneuve-Rosemont – CSA – 1<sup>e</sup> étage – Salle F69</p> <p><b>Présences</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• M. Yvan Gendron, président-directeur général du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal</li><li>• M. Sylvain Lemieux, directeur des services multidisciplinaires du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal</li><li>• Mme Louise Soucy, représentante du CM de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal</li><li>• M. Martin St-George, représentant du CM du CSSS Lucille-Teasdale</li><li>• M. Sylvain Dubé, porte-parole et président du CM de l'Hôpital Santa-Cabrini</li><li>• Mme Marta Grzegorzcyk, représentante du CM de l'Institut Canadien-Polonais du Bien-être</li><li>• Mme Émilie Mercier, secrétaire du CM de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont</li><li>• Mme Audrey Trottier, agente administrative</li></ul> <p><b>Absences motivées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mme Carole Vacher, présidente du CM de CSSS de St-Léonard et de St-Michel</li><li>• M. Rémy Berthelot, président du CM du CSSS de la Pointe-de-l'Île</li></ul> <p><b>Ouverture de la réunion</b> : 13 h 30 <b>Fermeture de la réunion</b> : 16 h 30</p>
--	---



SUJET		RESPONSABLE	SUIVI 	ÉCHÉANCIER/ COMENTAIRES
1. Ouverture de la réunion et présentation de la nouvelle répartition des rôles entre officiers	La réunion du comité du CECM transitoire du 20 janvier 2016 débute à 13 h 30.	Martin St-George		
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres sans aucune modification.	Martin St-George		
3. Adoption des comptes rendus du 26 novembre et du 9 décembre 2015	Le titre «Président du CM» doit être remplacé par celui de «Représentant du CM» sur le compte rendu du 9 décembre 2015. Aucune autre modification n'est à apporter ; les 2 comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.	Martin St-George		
4. Affaires découlant des dernières rencontres :				
4.1. Professionnels du CIUSSS dans les GMF;	<p>Suite à la réception d'un communiqué provenant du ministère, Monsieur Lemieux explique au comité ce qui découlera de l'implication des professionnels du CIUSSS dans les GMF.</p> <p>Pour résumé, les 7 sites CIUSSS doivent soutenir les GMF, donc déplacer des professionnels tels que des pharmaciens, des nutritionnistes, des psychologues, mais surtout des infirmières qui ont été transférées d'une ancienne entente GMF dans le nouveau cadre de référence. Ils auront des mandats à différents établissements pour faciliter la prise en charge de la clientèle vulnérable.</p> <p>Les GMF comprennent déjà une trentaine de professionnels parmi leurs rangs dont douze au GMF Maisonneuve-Rosemont. Il est certain que cette situation est un enjeu, puisque le ratio demandé par le ministère correspond à environ quinze professionnels qui seront dirigés dans les GMF. La décision se prend sur base volontaire et malgré le changement important que la situation cause, ils relèveront toujours de la Direction des services multidisciplinaires.</p>	Sylvain Lemieux		Documents expliquant les balises à recevoir de M. Lemieux
4.2. Liste des membres;	Les membres n'abordent pas le sujet pour le moment puisqu'il sera discuté au point 10.			
4.3. Règlement de régie interne;	Les membres n'abordent pas le sujet pour le moment puisqu'il sera discuté au point 11.			
4.4. Politique d'accès à la formation continue;	Les officiers mentionnent l'importance d'avoir un processus clair et établi de formation continue/programme de développement des	Sylvain Lemieux		



SUJET		RESPONSABLE	SUIVI 	ÉCHÉANCIER/ COMENTAIRES
	<p>ressources humaines afin de favoriser le maintien des compétences des techniciens, technologues et professionnels.</p> <p>Monsieur Lemieux explique qu'il n'y a aucune politique CIUSSS établie. Le sujet est abordé dans les discussions entre les directions du CIUSSS, mais aucune décision n'a été prise.</p> <p>Donc, le fonctionnement demeure le même que celui dans anciens établissements.</p> <p>Une discussion s'en suit quant aux avantages que pourra apporter la nouvelle structure qu'est le CIUSSS, à savoir l'opportunité de réseautage entre intervenants, d'organiser des groupes de formation à l'interne et optimiser les meilleurs éléments de chacune des anciennes structures de formation continue des établissements.</p> <p>Les officiers questionnent la structure de l'organigramme de la Direction des services multidisciplinaire à savoir qui assurera la vigie sur cet important sujet et comment le tout s'arrimera avec la Direction de l'enseignement (universitaire) et la DRHCAJ (enseignement non-universitaire).</p>			
4.5. Avis-recommandations des CM avant le 1 <sup>er</sup> avril 2015;	<p>Le sujet avait été abordé à une rencontre précédente, les officiers voient toujours la pertinence de mettre en commun leurs avis et recommandations de leurs anciens CM, depuis 2013, afin que le nouveau CM puissent avoir ces informations concernant des sujets importants.</p> <p>Mme Émilie Mercier demande à Mme Audrey Trottier, l'agente administrative, de s'impliquer dans ce dossier. Les officiers s'engagent à acheminer les avis, les accusés de réception ainsi que les réponses à Mme Audrey Trottier.</p>	Émilie Mercier		Mi-février
4.6. Problématique de libération pour certains officiers;	Les membres n'abordent pas le sujet pour le moment puisqu'il sera discuté au point 12.			
4.7. Attentat de Paris – sensibilisation aux employés;	<p>Madame Carole Vacher demande un suivi à ce sujet suite à la dernière rencontre. M. Gendron souligne que la direction générale est soucieuse quant aux faits rapportés, mais n'a reçu aucun commentaire ou plainte à ce sujet de la part des directions et des employés.</p> <p>La solution actuelle pour prévenir des situations telles que celle-ci, est d'identifier le harcèlement au travers des politiques de savoir-être, utilisé le code d'éthique du CIUSSS qui est disponible sur l'Intranet, et encourager les gens à dénoncer une situation lorsqu'elle survient. La</p>	Yvan Gendron		

SUJET		RESPONSABLE	SUIVI 	ÉCHÉANCIER/ COMENTAIRES
	<p>direction n'a aucune tolérance envers de tels gestes.</p> <p>De plus, à compter du 19 janvier 2016, les directeurs seront invités à partager le Code d'éthique du CIUSSS EMTL au sein de leurs équipes. Il est également déposé sur l'intranet.</p> <p>De plus, des séances de formation «La civilité, l'affaire de tous» sont disponibles pour les employés.</p>			
<p>4.8. Protocole interdisciplinaire : Aide médicale à mourir et sédation palliative</p>	<p>Il est confirmé que les deux protocoles interdisciplinaires ont été adoptés en CA le 17 décembre dernier avec les modifications quant à la section «Qualité de l'acte» et que la signature des protocoles a été faite par Émilie Mercier en tant que membre du CECM transitoire.</p> <p>Les protocoles disponibles sur l'Intranet sont les versions adoptées, mais sans signature.</p> <p>Un courriel a été envoyé par Madame Émilie Mercier à Monsieur Martin Franco pour obtenir les protocoles modifiés et signés, à suivre.</p> <p>Les représentants se questionnent à savoir si la direction a déjà reçu des demandes d'aide médicale à mourir. Monsieur Gendron souligne que ces informations sont actuellement confidentielles et qu'elles seront publiées annuellement par la direction générale et la Commission sur les soins de fin de vie. Il assure aux membres du CECM transitoire que toutes les actions sont déjà en place pour accueillir et traiter de telles demandes. Il résume également les dispositions légales en lien avec cette pratique, en lien avec les actions en cours au niveau fédéral.</p>	<p>Yvan Gendron Émilie Mercier</p>	<p></p>	<p>Protocoles signés à recevoir par Monsieur Martin Franco</p>
<p>5. Mot du PDG</p>	<p><u>Règlements de régie interne:</u></p> <p>Monsieur Gendron résume que si les règlements de régie interne produits par le Ministère doivent faire l'objet de modifications, celles-ci doivent être approuvées par le Ministère.</p> <p>Dans un but d'efficience pour le que CM soit officiellement constitué rapidement, M. Gendron mentionne que les règlements généraux du CM seront entérinés lors du CA du 11 février, sous réserve d'une demande de modification des RG par le CM par la suite. Les officiers se questionnent à savoir si, légalement, une résolution par les membres en requise au préalable. M. Gendron répond que le CA prendra acte puisqu'il n'y a pas eu d'acceptation de RG transitoires par les membres. Ainsi, l'adoption par le CA des règlements généraux prescrits par le ministère permettra que le CM puisse débiter dès lors ses élections. Il est convenu que lorsque le CECM sera élu, il étudiera</p>	<p>Yvan Gendron</p>		

SUJET		RESPONSABLE	SUIVI 	ÉCHÉANCIER/ COMENTAIRES
	<p>les règlements généraux et fera, au besoin, les demandes de modifications au Ministère. Ensuite, une assemblée générale spéciale sera tenue pour adoptions de ces règlements généraux par les membres, puis adoption par le CA.</p> <p>M. Lemieux conclut qu'avec des élections enclenchées suite au CA du 11 février, le CECM sera donc constitué avant l'été.</p> <p><u>Demandes ministérielles :</u> Monsieur Gendron informe les membres du CECM de la charge de travail ainsi que des grands dossiers, dont la liste des 332 commandes du Ministère. La situation financière est également un enjeu, avec un déficit actuellement de 7,4M.</p> <p><u>Trajectoire optimale:</u> Monsieur Gendron explique que le projet «Trajectoire optimale» est déployé et que des changements majeurs s'installent. Il résume les objectifs du projet, à savoir l'optimisation de l'évaluation des besoins des usagers durant leur séjour en soins aigus et de les diriger vers les bonnes ressources au bon moment.</p> <p><u>Nomination des chefs professionnels :</u> La nomination des chefs professionnels est en cours.</p> <p><u>Processus d'Agrément</u> Monsieur Gendron informe qu'un premier processus d'agrément aura lieu en 2017 et qu'il s'agit d'un agrément partiel qui ciblera la santé physique. Également, les attentes du Ministère pour 2017 sont que les politiques soient uniformisées pan-CIUSSS et établies par priorité. En 2019, l'agrément sera global et final.</p> <p><u>L'approche Planetree :</u> L'approche Planetree ne sera pas poursuivie dans les établissements du CIUSSS. Cette décision pourra être réévaluée dans le futur selon les besoins.</p>			

SUJET		RESPONSABLE	SUIVI 	ÉCHÉANCIER/ COMENTAIRES
6. Nouvelles de la DSM : 6.1. Rôle des coordonnateurs cliniques pan-CIUSSS : supérieurs immédiats ou clinique d'un titre d'emploi autre que celui des techniciens et professionnels.	La nomination de l'équipe de la Direction des services multidisciplinaires est presque complétée. Des postes de coordonnateur clinique et de chef de service sont en cours d'affichage.  De plus, Monsieur Lemieux suggère aux membres du GECM la présence de Madame Sylvie Martel, directrice adjointe –volet pratiques professionnelles de la DSM, en tant qu'invitée à chacune des rencontres. Il est conclu que les officiers discuteront de cette demande et donneront leur réponse pour la prochaine rencontre.  Il est convenu que le point «Nouvelles de la DSM» sera un point statutaire à l'ordre du jour. Par ailleurs, les officiers suggèrent que des rencontres informelles soient planifiées avec la DSM pour discuter de sujets particuliers, hors des temps de rencontre; la première rencontre sera d'ici la mi-février.	Martin St-George		
		Sylvain Dubé		Mi-février
7. Nouvelles de l'ACMQ	L'Association des conseils multidisciplinaires du Québec a envoyé une série de questions aux représentants du GECM sur divers sujets et mettre à jour les coordonnées, pour ensuite faire une mise en commun de ces données.  Il est discuté de la pertinence d'avoir accès à la façon de procéder des autres conseils multidisciplinaires de l'ensemble du réseau, particulièrement quant à ceux de l'Île-de-Montréal. M. St-George se porte volontaire pour ce dossier.  Il est convenu que le point «Nouvelles de l'ACMQ» deviendra un point statutaire à l'ordre du jour des rencontres.	Martin St-George		
8. Démission	Monsieur Martin St-George abordera le sujet du point 8 puisque Monsieur Rémy Berthelot est absent.  Monsieur Rémy Berthelot a envoyé une lettre de démission à la secrétaire du GECM transitoire, Madame Émilie Mercier, pour l'informer qu'il quitterait ses fonctions de représentant du CM du CSSS PDI en date de ce jour.  Monsieur Berthelot travaille à assurer son remplacement : Madame Jenny Tshilumba a démontré son intérêt et connaît le CM ayant été appelée à remplacer M. Berthelot. À suivre.	Martin St-George		
9. Bourses du CM – Fondation de l'HMR	Le programme de Bourses d'études, de perfectionnement et de rayonnement, en partenariat avec la Fondation de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, offre des bourses d'une valeur totale de 7 000\$. La période de mise en candidature aura lieu tout au long du	Émilie Mercier		Madame Mercier fera suivre un courriel avec les informations. Les gagnants seront

SUJET		RESPONSABLE	SUIVI 	ÉCHÉANCIER/ COMENTAIRES
	<p>mois de février ; Mme Mercier encourage les membres du CECM à faire la promotion du programme.</p> <p>Un comité se réunira début-mars pour faire la sélection des gagnants. Au cours des 4 dernières années, entre 3 et 8 candidatures sont reçues.</p> <p>Seuls les membres à l'emploi de l'installation HMR sont admissibles en raison du partenariat avec la Fondation HMR.</p> <p>À suivre pour la prospérité de ce programme de bourses à travers le CIUSSS en développant des partenariats avec les autres Fondations.</p>			<p>connus en à la mi-mars.</p>
<p>10. Liste des membres</p>	<p>Pour effectuer un tri de la «Liste des membres», les représentants ont séparé la liste en 3 parties.</p> <p>La première regroupe les membres qui répondent en totalité aux critères d'appartenance.</p> <p>La deuxième, non complétée, regroupe les même qui sont possiblement éligibles au CM. Une analyse croisée sera effectuée entre le titre d'emploi et son diplôme.</p> <p>La troisième partie regroupe les membres qui ne sont pas éligibles au CM puisqu'ils ne répondent en aucun cas aux critères d'appartenance du comité.</p> <p>La liste des membres devra être complétée avant de débiter le processus électoral.</p>	<p>Louise Soucy</p>	<p></p>	<p>Fin-février. Par la suite, une étude sera à refaire à tous les trois mois par le secrétaire du CM.</p>

11. Règlements de régie interne	Considérant ce qui a été discuté au point 5 quant à l'adoption des règlements généraux par le CA et que les modifications doivent être approuvées par le ministère, une révision sera faite par le comité exécutif qui sera élu. Les officiers travailleront sur la composition du comité exécutif avant de lancer le processus électoral.	Émilie Mercier Sylvain Dubé Martin St-George		
12. Adoption du document mis à jour «Règles de fonctionnement du CECM transitoire»	Les représentants abordent la problématique de la reconnaissance de leurs supérieurs immédiats quant à la libération de temps pour accomplir les tâches qui sont effectuées pour le CM.  Monsieur St-George explique que la situation touche tous les représentants, mais particulièrement Madame Grzegorzcyk et Madame Vacher.	Sylvain Dubé Martin St-George		
	La mise à jour du document permet de mieux refléter la réalité actuelle, le CM transitoire ayant évolué depuis juin dernier. Tous sont en accord avec son contenu. Le PDG est en accord à ce qu'une lettre, signée par lui et le porte-parole du CM transitoire, soit envoyée à chacun des supérieurs immédiats des officiers, afin d'expliquer la teneur de ce document.	Emilie Mercier		Début février
13. Tableau de bord des suivis et Rapport annuel	Faute de temps, ce point sera discuté lors d'une autre rencontre.	Martin St-George		
14. Présentation «Déménagement de l'urgence de l'HMR» de 15 h à 15 h 30 (officier seulement)	MM Gendron et Lemieux quittent la rencontre à 15 h 00, puisque leur présence n'est pas requise pour la présentation.  Madame Karine Roy, coordonnatrice clinico-administratif des soins et services de première ligne, services ambulatoires et soutien à domicile spécialisés, présente aux officiers le grand projet organisationnel du déménagement de l'urgence de l'HMR. Le déménagement aura lieu le 30 janvier 2016.	Karine Roy		
15. Fermeture de la réunion : o Prochaine rencontre des officiers : 27 janvier de 13 h 30 à 16 h 30; o Prochaine réunion du CECM : 24 février de 13 h 30 à 16 h 30.	La réunion s'est terminée à 15 h 35.	Martin St-George		